

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Août 1874.

Bulletin politique.

La Chambre se disperse pour quatre mois, laissant le pays dans une situation qui n'est pas plus brillante sous le rapport économique et financier qu'au point de vue de la politique soit intérieure, soit extérieure.

En politique, l'inconnu, le vague, l'incertain ; en matière de finances, le déficit : ainsi se résume l'état de la France.

Que va-t-il se passer au dedans et au dehors pendant ces quatre mois de vacances ? Nul ne le sait, nul ne pourrait le prévoir à coup sûr ; mais qui oserait contester la réalité d'appréhensions trop évidentes et, osons le dire, trop justifiées ?

Ce qui, en tout cas, n'est pas niable, c'est l'insuffisance du budget des recettes pour 1875 ; il a été voté, ou plutôt il a été enlevé au pas de course. Mais il reste un déficit de 25 millions. Ce n'est là, dira-t-on, qu'un déficit provisoire. Oh ! certainement, le budget est provisoire comme tout le reste.

Mais l'évaluation des dépenses est provisoire, aussi, et vraisemblablement elle sera dépassée. Il y a telles augmentations de crédits, tels crédits nouveaux que pour notre part nous n'hésiterions pas à concéder, car avant tout il faut pourvoir à la défense éventuelle de la France.

Laissons de côté l'éventuel, et supposons que toutes les prévisions se réalisent, qu'il n'y ait ni augmentation dans les dépenses, ni réduction des ressources sur lesquelles on compte, comment sera comblée cette lacune bien constatée de 25 millions ?

Elle aurait disparu, si la Chambre avait accordé les dix centimes additionnels qui lui étaient demandés sur les trois premières contributions directes ; elle les a refusés, à bon droit selon nous, et elle compte si peu sur le résultat des combinaisons qui ont été développées devant elle, à l'effet de suppléer à cet accroissement des charges de la propriété foncière, qu'elle a laissé subsister les 25 millions sous ce titre : Impôts à voter.

Or, quels impôts pourront être votés au mois de décembre ? La Chambre n'a-t-elle pas épuisé toutes les idées, tous les systèmes ? Si des impôts restaient « à voter », n'aurait-elle pas commencé par les adopter avant de ratifier le nouvel emprunt de 80 millions fait à la Banque de France, dont la moitié est déjà affectée au budget de 1875, et dont l'autre moitié trouvera trop facilement son emploi dans celui de 1874 ?

Il ne suffit donc pas d'écrire : Impôts à voter. Il serait naïf d'imaginer que cette mention va rassurer l'opinion publique ; elle fera rire un instant peut-être, mais c'est tout le succès qu'elle obtiendra.

Quarante millions d'emprunt et vingt-cinq millions de déficit, indépendamment de l'imprévu et des mécomptes : voilà les points saillants du budget de 1875.

Le fait est grave par lui-même ; il le devient beaucoup plus encore si l'on étudie avec quelque attention les divers symptômes d'un état économique dont la France, il est vrai, n'est pas seule à souffrir, mais qui est plus pénible et plus périlleux pour elle que pour aucun autre Etat.

On le voit, aux préoccupations politiques qui nous assiégent viennent se joindre des

difficultés d'une autre sorte et qui ne sont pas non plus sans motiver l'inquiétude.

C'est une banalité de vanter les « inépuisables ressources », la vitalité, la « fécondité » de la France. Oui, sans doute, la France peut sortir de ses embarras politiques et financiers, retrouver la sécurité et reprendre en Europe la place qui lui appartient, mais à la condition de rentrer dans sa voie historique.

La faute première de ceux qui la gouvernent, il faut toujours le redire, est de ne lui avoir pas rendu la monarchie ; combien d'autres fautes celle-là n'a-t-elle pas entraînées ! et nous n'en avons pas éprouvé encore toutes les conséquences. (Union.)

Chronique générale.

L'Assemblée, avant de se séparer, a été saisie du projet de loi électorale. Ce projet lui a été présenté, distribué, il est dans toutes les mains.

Il aurait suffi de prolonger de deux ou trois jours cette session si brusquement terminée, pour que la loi électorale fût discutée, votée et promulguée. Mais l'Assemblée n'a pas voulu laisser derrière elle ce travail accompli ; elle a préféré le réserver pour grossir le contingent de sa session d'hiver.

Ce retard est regrettable, parce qu'en règle générale il est toujours fâcheux de renvoyer à cinq mois ce qu'on aurait pu faire si utilement et si promptement. Il est regrettable surtout, parce que la loi proposée est bonne, et qu'à ce titre mieux vaudrait qu'elle fût votée que laissée à l'état de projet.

Toutes nos plaintes à cet égard sont vaines ; les vacances parlementaires sont commencées. Nous n'avons plus qu'à nous résigner et à attendre.

La loi électorale, telle qu'elle est proposée, a le grand mérite de réunir les sept ou huit dispositions essentielles que nous avons instamment réclamées :

Elle consacre le principe du suffrage universel ;

Elle maintient l'âge de l'électeur à 24 ans ;

Elle interdit aux candidats d'accepter le mandat impératif ;

Elle empêche les candidats de se présenter dans un grand nombre de circonscriptions à la fois, en ne leur permettant d'être élus que dans celles où ils ont leur domicile électoral ou civil, dans celles où ils sont nés et dans celles où ils paient l'impôt direct ;

Elle ne permet plus aux militaires en activité d'abandonner leurs troupes pour venir siéger à l'Assemblée, quand leur place est à l'armée et non ailleurs ;

Elle porte que l'élection aura lieu par arrondissement ou par fraction d'arrondissement, et que le scrutin sera individuel ;

Elle accorde à l'Algérie un député par département ; le chiffre de la population française n'en permet pas davantage ;

Enfin, elle exclut du régime électoral ordinaire les colonies, en réservant pour une loi spéciale le soin d'en organiser la représentation.

M. le duc d'Aumale, qui commande le 7^e corps d'armée, vient de visiter la place des Rousses, dans la chaîne du Haut-Jura. Il a inspecté le fort en grand détail, passé la

revue de la garnison sous les armes et dans les chambres et pris diverses mesures pour augmenter le bien-être des soldats qui occupent ce poste placé au milieu des hautes montagnes.

On sait que le territoire du 7^e corps comprend non-seulement les places de première ligne de Besançon, mais encore toute la chaîne du Jura.

La République française annonce la candidature de M. Aubert dans le département du Calvados. Elle vente le mérite de ce candidat. Sa sympathie l'entraîne même à rappeler qu'aux élections de 1874 M. Aubert avait obtenu plus de 17,000 voix. Ce n'était donc pas un inconnu. Or, vingt lignes plus haut, dans le même article, la République française, pour prouver que les légitimistes n'ont pas de chances, rappelait que leur dernier candidat, M. de Fournès, n'avait obtenu que 17,000 voix. 17,000 voix, ce n'est rien pour un adversaire, c'est écrasant pour un ami !

La distribution des prix du concours général a eu lieu. Dans le discours du ministre de l'instruction publique, deux passages sont surtout à remarquer : l'un dans lequel M. de Cumont félicite l'Université de l'avortement des réformes opérées par M. Jules Simon et de son retour aux « vieux exercices scolaires », c'est-à-dire de la résurrection du vers latin ; l'autre où le ministre affirme une fois de plus l'intention formelle où est le maréchal de Mac-Mahon de maintenir quand même pendant 7 années l'ordre et la paix publiques.

On lit dans l'Univers :

Un de nos amis veut bien nous communiquer une lettre fort intéressante d'un personnage haut placé de l'Autriche et très-versé dans les questions politiques. Elle traite de la question qui, aujourd'hui, occupe la diplomatie tout entière et qui nous concerne de plus près que nos hommes d'Etat ne paraissent s'en douter : la question d'Espagne et les relations de la France avec la Prusse.

Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir, à cause de la prudence qu'exige un sujet aussi délicat, mettre sous les yeux de nos lecteurs cette pièce importante tout entière. Les quelques extraits suivants suffiront du reste pour montrer toute la gravité de la situation dans laquelle se trouve de nouveau la France :

« Se rend-on bien compte à Paris que, malgré toutes les concessions, on n'échappera pas à la guerre, à moins que le gouvernement français ne veuille se soumettre entièrement à la révolution et se mettre activement à son service ? . . . L'Angleterre seule pourrait peut-être empêcher la guerre en se prononçant énergiquement contre toute intervention en Espagne et en s'alliant ouvertement à la France. Par sa prépondérance sur la mer, sa parole est décisive ici, et d'ailleurs elle aussi se trouve menacée comme elle pourrait s'en apercevoir par le projet du congrès de Bruxelles . . . »

La politique que notre gouvernement aurait dû suivre depuis longtemps, qu'il doit au moins dès maintenant s'appliquer à suivre, est parfaitement tracée dans ces quelques mots : 1^o ne plus s'abandonner à aucune défaillance ; 2^o s'efforcer par tous les moyens d'assurer à la France une alliance

forte et durable avec l'Angleterre. Cette dernière tâche ne lui sera, malheureusement, pas facilitée par le rappel de M. le duc de la Rochefoucauld, la gestion de nos intérêts étant confiée depuis son départ à un simple chargé d'affaires.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante de Rome :

« Le Popolo romano croit savoir que le Vatican a donné aux nonces apostoliques en France, en Autriche et en Portugal des instructions dont le but serait d'obtenir de ces puissances une déclaration portant que, dans le cas de l'élection du Pape, elles renonceraient à leur droit d'exclure certains candidats. En compensation, le gouvernement se prêterait à la révision des concordats actuels. Le Vatican traiterait également avec l'Espagne. »

Le Popolo étant un organe révolutionnaire, on peut juger par là du crédit que méritent ses informations en pareille matière, et nous n'avons pas craint de les démentir autrement.

Jeudi a commencé, au conseil municipal de Paris, la discussion du rapport de M. Hérold, concluant à la création du cimetière unique de Méry-sur-Oise. Eloquemment combattu par M. Depaul, qui a fait valoir avec force l'opportunité, la convenance et la facilité qui se rencontraient dans la création de plusieurs cimetières périphériques, le projet du cimetière unique et lointain a été soutenu par M. le préfet Duval ; mais la discussion n'a point abouti. Elle doit être reprise, et nous voulons espérer que la majorité des conseillers se ralliera aux conclusions de M. Depaul.

On écrit de Pau :

Le 4 août réunissait, dans les salons de l'hôtel de France, à Pau, un comité qui jetait les bases d'une organisation solide, destinée à préparer l'avènement du fils d'Isabelle au trône d'Espagne. Au même moment, une démarche était faite par le gouvernement auprès d'une princesse française, à laquelle une de nos dernières lois semblait avoir ouvert les portes de la patrie.

Chassée des bords du lac de Genève, où elle vivait dans la retraite avec ses enfants, Dona Margarita est venue chercher le repos dans le pays de sa mère, à l'ombre du vieux château, ancienne propriété de sa famille, berceau de son aïeul Henri IV. Certes, les murailles de l'antique édifice eussent tressailli sous les pas de l'auguste femme de Charles VII, si elles avaient abrité les jours de la descendante d'Antoine de Bourbon ; mais il n'en est rien, Madame la Duchesse de Madrid n'a pas eu à refuser l'hospitalité généreuse offerte, il y a quelques années, à la reine Isabelle. Celle-ci, plus favorisée, entra en souveraine sous les voûtes du château des Bourbons.

Aujourd'hui le gouvernement français use d'autres procédés, il convie la reine Marguerite à quitter la modeste villa qu'elle a louée aux environs de Pau, et à aller sur un point plus rapproché du centre de la France fixer sa résidence.

Voilà ce qui se pratique en France ; l'Angleterre et l'Autriche usent d'autres procédés à l'égard des descendants de ceux qui ont fait la France. Et si une intervention étrangère venait les inviter à méconnaître les lois

de l'hospitalité, nous savons déjà la réponse qui serait faite.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*:

« Dans sa dernière entrevue avec le duc Decazes, M. le chevalier Nigra, l'ambassadeur d'Italie, aurait, paraît-il, spécialement demandé au ministre des affaires étrangères que dans les pèlerinages français on s'abstint de chanter : *Sauvez Rome et la France!* »

Il faut espérer que le *Constitutionnel* ne s'arrêtera pas en si beau chemin de révélations et qu'il nous fera connaître la réponse du gouvernement aux singulières prétentions du cabinet subalpin. Vouloir empêcher de vrais catholiques d'invoquer le Sacré-Cœur pour le salut de Rome, c'est beaucoup trop; mais englober la France dans cette exorbitante interdiction, ce serait acte de folie. Aussi nous n'ajoutons qu'une médiocre foi aux informations du *Constitutionnel*.

Par mesure sanitaire, le fort de Vincennes a été évacué, après plusieurs cas de fièvre typhoïde qui s'étaient manifestés dans la garnison.

L'Ère nouvelle, de Tarbes, annonce l'arrivée de M. Thiers et de M. Jules Simon à Cauterets. Ces messieurs sont descendus à l'hôtel de France.

Le *Journal de Genève* dit que l'ex-père Hyacinthe a donné sa démission de ses fonctions de curé de Genève.

L'épidémie radicale et socialiste existe dans toute l'Europe. Le préfet de police de Copenhague vient d'adresser au ministre de la justice un rapport sur l'année 1873 dans lequel il parle du mouvement socialiste dans la capitale. On y lit entre autres:

« Le but des chefs actuels est d'entretenir l'agitation parmi les ouvriers jusqu'au moment où les anciens chefs, encore en détention, recouvreront leur liberté. »

Leur organe dans la presse, le *Démocrate socialiste*, continue à exciter les ouvriers contre l'ordre établi, assisté par une trentaine de corps de métiers et par plusieurs autres sociétés au sein desquelles on fait régulièrement des conférences pour propager les idées socialistes.

Les meneurs tendent à réunir toutes ces sociétés sous une administration centrale à l'effet d'organiser un puissant parti socialiste de travailleurs, et l'on ne peut se dissimuler que ce mouvement est toujours animé du même esprit qui régnait autrefois dans l'Internationale, interdite par les tribunaux.

Il y a aussi dans la Chambre des députés du Danemarck une gauche radicale. Elle a organisé, après la session, des banquets politiques où l'on a refusé de porter un toast au roi.

L'un des chefs de la gauche a parlé en faveur de la femme qui est, a-t-il dit, la plus grande force de l'Etat, et il a ajouté que les femmes devraient forcer leurs maris à voter pour les candidats de la gauche.

Nous empruntons les curieux renseignements qui précèdent à l'excellente *Correspondance scandinave*, organe des intérêts conservateurs en Danemark.

LA LÉGALITÉ DÉMOCRATIQUE.

Les radicaux se répandent journellement en tirades sur le respect qu'on doit à la légalité.

Comment entendent-ils donc la légalité, ces messieurs? Le *Figaro* le leur rappelle en quelques mots:

« Passant condamnation sur cette fameuse prise de la Bastille et sur ce non moins fameux serment du Jeu-de-Paume (qui n'étaient rien moins que réguliers), nous demanderons à ces Messieurs:

» Qu'est-ce donc que l'invasion de Versailles par les faubourgs, aux 5 et 6 octobre 89?

» L'envahissement des Tuileries par la populace, au 20 juin et au 10 août 92?

» La mise en jugement et l'exécution de Louis XVI, dont la personne était inviolable, de par la constitution de 93?

» Qu'est-ce donc?... si ce n'est la violation, réitérée, de la légalité et de la loi?

» Qu'est-ce, ensuite, que les massacres de septembre?

» Qu'est-ce que l'envahissement de l'Assemblée Législative, au 31 mai 93, et la double violation de la Convention au 12 germinal et au 1^{er} prairial an III?

» Qu'est-ce que la dictature de la Convention et la tyrannie du Comité de salut public?

» Qu'est-ce que la suspension de la Constitution de 93?

» Le Maximum;

» Les Réquisitions;

» L'abolition du catholicisme;

» Et l'égorgeage successif des conventionnels les uns après les autres?

» Qu'est-ce donc, plus tard, que le coup d'Etat du 18 fructidor, opéré par le Directoire contre la représentation nationale, qui lui paraissait trop réactionnaire?

» Et qu'est-ce donc, au 22 floréal suivant, que l'annulation des élections par ce même Directoire, qui, cette fois, les trouvait trop foncées en couleur?...

» — Encore et toujours, la violation de la liberté et de la loi.

» — Qu'est-ce donc, enfin, que les journées de Juillet 1830 et le 24 février 1848, où, quand le roi fit connaître à la nation qu'il venait de lui donner satisfaction légale, en formant un nouveau cabinet, quelques émeutiers lui répondirent: « Il est trop tard? » — Il n'était pas trop tard du tout!

» Qu'est-ce que le 15 mai et les journées de juin 1848?

» Et, à quelques pas de nous, le 4 septembre, le 31 octobre et le 18 mars?...

» — Des révolutions, des insurrections, des émeutes; en un mot, la loi violée et foulée aux pieds.

» — Et par qui?

» — Par les républicains, par les démocrates.

» — Et combien de fois?

» — Combien de fois?... ah! comptez les grains de sable et les étoiles; ce sera plus tôt fait!

» Et voilà les gens qui parlent, qui osent parler de légalité!

Nouvelles extérieures.

LES SECRETS D'UNE PRISON PRUSSIENNE.

Le *Weekly Register*, journal catholique anglais, publie dans son dernier numéro l'extrait suivant d'une lettre écrite par un prêtre actuellement emprisonné pour la foi à Trèves et adressée à son frère, élève du collège allemand à Rome. La feuille anglaise garantit l'authenticité de cette correspondance, bien que, pour des raisons faciles à comprendre, elle ne révèle pas le nom du destinataire:

« J'essaierai de consacrer quelques minutes de cette humide et longue nuit à décrire notre cellule et notre vie de captivité. J'ai un tabouret, une table grossière, un lit de fer avec une paille et une couverture mince, mais ni draps ni couvre-pieds. La nourriture nous est apportée comme aux autres prisonniers dans une écuelle brune, et nous la mangeons avec une cuiller en bois. Nous n'avons jamais de viande, de légumes, ni de pain blanc; l'eau est notre seul breuvage. Nos aliments consistent alternativement en gruau, en riz bouilli, en pommes de terre, en fèves ou en une soupe au son noir qui constitue un mets affreux. La cuisine de la prison est d'une saleté qui passe l'imagination. Argent, canifs, montres, tout cela nous a été enlevé le jour de notre entrée. Il nous est permis d'avoir des plumes et de l'encre, mais il faut les remettre le soir au geôlier. Je souffre beaucoup de ne jamais savoir l'heure qu'il est.

» Pendant les froides nuits de mai, nous étions en proie à d'atroces douleurs rhumatismales, et même aujourd'hui je suis loin de me porter bien. Ah! sans la grâce de Dieu, nous n'aurions pas le courage de rester ici un seul jour. Néanmoins nous sommes heureux et gais malgré tout. Nous sommes comme Jésus-Christ, allemands enfermés ici pour Jésus-Christ. Nous n'avons ni église, ni chapelle. Il y a deux mois que je n'ai pas dit la messe. Ah! il est dur de ne pouvoir vivre en chrétien et en prêtre... Je suis entré ici le 8 mai, j'en sortirai le 22 octobre si je paye mon amende de 400 thalers.

» Le gouvernement prussien n'a rien gagné à nous mettre en prison. Nous savons que tous nos compatriotes catholiques sympathisent et souffrent avec nous; et nous-mêmes nous mourrions plutôt que de trahir notre devoir. Nous souffrons pour Dieu, pour sa sainte Eglise, pour notre Pape, pour notre évêque. Notre bon évêque! il est aussi en prison avec nous; mais nous ne pouvons jamais lui parler. Ce n'est que de temps en temps que nous l'apercevons au travers des barreaux de la prison, quand on l'amène se promener dans la cour. »

Chronique locale et de l'Ouest.

COURSES DE SAUMUR.

Dimanche 23 et Mardi 25 Août 1874.

PROGRAMME.

Premier jour de courses, dimanche 23 août.

1^o COURSE PLATE (militaire): un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

2^o PRIX DES HARAS: 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

Distance: 2,000 mètres environ.

3^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série): 2,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus.

Distance: 2,000 mètres environ.

4^o COURSE DE HAIES (militaire): un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière.

5^o PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies): 500 fr., donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, pour tous chevaux.

Distance: 4,000 mètres environ.

Lundi 24 août, Carrousel de l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses, mardi 25 août.

1^o COURSE PLATE (militaire): un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

2^o COURSE PLATE (militaire): un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège.

3^o PRIX DE SAUMUR: 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

Distance: 2,200 mètres environ.

4^o COURSE DE HAIES (militaire): un objet d'art, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de carrière.

5^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap): 1,200 fr., donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, pour tous chevaux.

Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles.

Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Saumur, à l'occasion des courses et du carrousel, les 22, 23, 24 et 25 août courant:

Samedi 22, à 8 h. 1/2 du soir.

Retraite aux flambeaux, par la musique et la compagnie des sapeurs-pompiers. Pendant la marche, intermèdes de feux de couleurs.

Itinéraire: place de la Gare, rue Nationale, pont Cessart, place de la Bilange, rue d'Orléans, rue Bodin, rue du Portail-Louis, rue Saint-Jean, Hôtel-de-Ville.

Dimanche 23, à 4 h. 1/2.

Première journée des courses sur l'hippodrome de Varrains.

Lundi 24, à 3 heures.

Carrousel donné par l'Ecole de cavalerie.

Le nombre des tribunes de la ville a été considérablement augmenté.

Mardi 25, à 4 heures 1/2.

Deuxième journée des courses.

Le même jour, à 8 h. 1/2 du soir.

Grande fête vénitienne sur la Loire, avec les concours de la musique municipale, sous la direction de M. Meyer.

Intermède d'artifice, composé de bombes, fusées, flammes, volcans, et d'un bouquet de Bengale.

Dimanche 23, lundi 24 et mardi 25.

Représentations théâtrales données par une troupe d'opéra, sous la direction de M. Henri Chantilly.

La MUSIQUE DU 32^e DE LIGNE se fera entendre pendant ces fêtes.

Réduction de prix de 40 p. 0/0 sur les chemins de fer d'Orléans, Poitiers-Saumur et la Vendée.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Concours de 1874.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire ayant été faites par toute la France, les 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 juin, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris le 6 juillet, continueront dans les départements à dater du 18 août courant.

Ces examens auront lieu le 28 août à Poitiers, où se rendront les candidats de la Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Loiret-Cher, Vienne, Haute-Vienne, Maine-et-Loire, Gironde.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont le droit de subir les épreuves orales.

Les candidats de chaque centre devront se présenter à sept heures du matin, aux jours indiqués, dans les locaux affectés ordinairement aux examens. Il sera fait un appel de ces candidats, et les épreuves orales commenceront immédiatement après cet appel.

LA NOUVELLE ÉGLISE DE VIHIERS.

On lit dans le *Journal d'Angers*:

« On travaille avec la plus grande activité en ce moment à la construction de la nouvelle église de Vihiers. Ce chef-lieu de canton si important ne possédait qu'une vieille église, tombant en ruines et tout à fait insuffisante pour une aussi grande commune.

» La nouvelle église qui est perpendiculaire à l'ancienne aura sa façade sur la place même. Elle est construite sur les dessins de M. Tessier, architecte à Beaupréau, auquel on doit un grand nombre d'églises d'un beau style, parmi lesquelles nous citerons: celles de Beaupréau, de Drain, de Somloire, l'église de Notre-Dame de Cholet, en voie de construction. L'entrepreneur est M. Rabreau, qui surveille avec une grande sollicitude tout son personnel d'ouvriers. On ne pense pas que l'église de Vihiers puisse être terminée avant deux ans.

» Sa position est superbe et l'on découvre un splendide panorama, mais aussi il a fallu exécuter des travaux de fondation considérables. Tout autour de l'église régnera un chemin de ronde qui ajoutera à la beauté de l'édifice.

» Vihiers va donc avoir une église digne de cette riche et laborieuse commune. Pourquoi faut-il qu'elle ait été laissée en dehors de notre premier réseau des chemins de fer départementaux? Il est peut-être bien tard pour revenir sur cette question; mais il n'est jamais trop tard pour bien faire! »

Voici la marche à suivre pour poser sa candidature au grade d'officier dans l'armée territoriale. La demande doit être adressée au ministre de la guerre avec une copie certifiée des services qu'on a rendus ou des titres qu'on peut faire valoir. Plus tard, à une époque encore indéterminée, cette demande et ces pièces seront envoyées à l'examen du commandant de la division ou du corps d'armée, qui convoquera le candidat quand le moment des élections sera venu.

Un terrible accident vient d'avoir lieu à la station de Mouts. La femme Anguille s'était introduite dans l'enceinte du chemin de fer pour rechercher son âne qui lui avait échappé. Au moment où elle venait de rattraper la bête incocile, elle vit arriver sur elle le train n^o 7 se rendant à Bordeaux. Elle voulut fuir, mais il était trop tard: la locomotive l'atteignit et la malheureuse fut tuée sur le coup. (*Messageur d'Indre-et-Loire.*)

Une Exposition des Beaux-Arts ouvrira à Laval le 1^{er} septembre 1874. Sont appelés à y prendre part tous les artistes ou amateurs

des départements faisant partie de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, de la Normandie et de Paris.

Ceux qui désirent envoyer quelques-unes de leurs œuvres (trois pour chaque genre), sont priés de le faire avant le 15 du présent mois, dernier délai accordé, et devront adresser leur envoi au président de la commission en y joignant une notice explicative et le prix qu'ils demandent de leurs œuvres.

Le port, à l'aller et au retour, est à la charge de la Société.

Pour tous les renseignements, s'adresser au secrétaire de l'Exposition, M. Amédée Velay, 418, rue d'Ernée, à Laval.

De grandes manœuvres d'artillerie vont avoir lieu près de Vannes dans la dernière partie d'août. Les batteries du 35^e, en garnison à Nantes, doivent se rendre à Vannes le 16. Les exercices du tir commenceront le 20.

Le champ de manœuvres, dirigé de l'est à l'ouest, sur une longueur de 5,500 mètres, aura la forme d'un trapèze, dont la petite base (300 mètres) sera appuyée à la route départementale de Vannes à Josselin, sur le territoire de Loquelat. La grande base (1,000 mètres) sera comprise entre la fontaine du Burgo, au nord, et le village de Coulac, au sud, sur le territoire de Grand-Champ.

Toutes les mesures possibles pour empêcher les accidents ont été prises par M. le préfet du Morbihan, dans un récent arrêté.

LE COMMANDANT DE LA CHAUSSÉE.

Un vaillant soldat, un digne enfant de notre Touraine vient de s'éteindre : Alfred de la Chaussée, major du 430^e de ligne, officier de la Légion d'Honneur, membre de plusieurs ordres étrangers, est décédé à Paris il y a quelques jours.

Sa dépouille mortelle, transportée à Chinon, sa ville natale, a été déposée jeudi dernier dans le cimetière de cette ville.

Le 28 juillet, un bataillon du 430^e en armes et un grand nombre d'amis, parmi lesquels on remarquait de nombreux officiers supérieurs et généraux, lui rendaient les derniers devoirs.

Après la cérémonie religieuse, le colonel Mathelin prononça, au nom des compagnons d'armes du commandant de la Chaussée, le dernier et suprême adieu. Nous regrettons de ne pouvoir être à même de reproduire les paroles émues et pleines de cœur dans lesquelles le colonel Mathelin retraça l'honorable et longue carrière de celui qui mourut à la tâche, après trente et quelques années de service. Aussi dirons-nous ici quelques mots sur ce brave cœur, qui fut emporté dans la force de l'âge (52 ans), succombant, après de longues souffrances, victime de nos tristes discordes civiles.

Alfred de la Chaussée débuta dans la carrière militaire comme simple engagé volontaire. Esprit sûr, cœur excellent, dévoué, ami ardent du travail, esclave du devoir, il sut dès son entrée au service gagner l'estime et l'amitié de ses chefs.

Il prit part à l'expédition de Rome, aux campagnes de Crimée, d'Italie, du Mexique, à la dernière guerre contre la Prusse... Partout il se montra homme par excellence du devoir et de l'honneur.

Les fatigues de la guerre, ses nombreuses blessures et des fièvres contractées au Mexique (dont il fit deux fois le voyage) avaient altéré sa santé de fer. Toutefois, son moral et sa sérénité vraiment militaire n'en furent point ébranlés.

Mais, hélas ! il était réservé à ce brave soldat, qui avait affronté bien des traverses et que la mort avait tant de fois épargné sur le champ de bataille, une nouvelle et bien cruelle épreuve : c'était de voir cette existence, qu'il avait noblement vouée au service de son pays, arrachée par une main française !

C'était en mai 1874 ; le 1^{er} régiment provisoire d'infanterie (actuellement le 104^e de ligne), dans lequel M. de la Chaussée était alors capitaine, enlevait au pas de charge les barricades de la rue Lafayette. A la hauteur du square Montholon, une décharge meurtrière mit hors de combat une quarantaine d'hommes, parmi lesquels tomba, atteint d'une balle au cou, le capitaine de la Chaussée.

Ses fidèles soldats, ses amis, le relevèrent aussitôt et le transportèrent sans connaissance dans une maison voisine. Revenu à

lui après un long évanouissement, le capitaine de la Chaussée s'aperçut que sa blessure était sans gravité. Il voulut alors se faire panser à l'ambulance pour rejoindre aussitôt le 104^e qui avait poursuivi son mouvement en avant.

Il allait sortir lorsqu'une jeune personne de la maison, une femme toute jeune encore, *presqu'un enfant* (disait-il, en racontant ce triste épisode), lui offrit une tasse de bouillon.

La capitaine, touché, accepta avec reconnaissance et se dirigea de suite vers l'ambulance pour y réclamer les premiers soins. A peine arrivé à l'ambulance, il fut pris de violents vomissements et de convulsions.

Ces symptômes, joints à d'autres preuves matérielles, furent pour les hommes de l'art l'indice irrécusable d'un empoisonnement par l'arsenic. Heureusement que la main criminelle avait jeté dans le bouillon une dose beaucoup trop forte ; l'estomac de la victime ne put la supporter et rejeta immédiatement le poison.

A bout de forces, le pauvre capitaine de la Chaussée fut donc obligé de passer la nuit à l'ambulance. Mais le lendemain matin, à la voix du canon, au sifflement des balles, il sauta à bas du lit, et, n'écoutant que son courage, courut rejoindre son régiment. Malgré les douleurs d'entrailles qui le torturaient, il combattit à la tête de sa compagnie jusqu'aux derniers moments de la lutte.

Depuis cette époque, M. de la Chaussée ne cessa d'éprouver de vives douleurs dans l'estomac et dans les intestins qui avaient été profondément lésés. Malgré les secours de la science, malgré les tendres soins de sa compagne si dévouée, il vit sa robuste constitution s'affaiblir de jour en jour. Enfin, le 26 juillet dernier, après trois années de lutte et de souffrances, il rendit sa belle âme à Dieu.

Le commandant de la Chaussée laisse une veuve désolée et une charmante enfant de 7 ans. Puissent-elles, dans le souvenir vénéré de leur cher défunt et dans les marques de vive sympathie qui les entourent, trouver quelque adoucissement à l'amertume de leur douleur !

(Messager d'Indre-et-Loire.)

M. Colin Lebert, jardinier à Blois, a trouvé, par hasard, un moyen simple, facile et sûr de se débarrasser des fourmis. C'est de verser sur les fourmillières une macération d'écorce d'osier. On arriverait au même résultat probablement, aussi bien et plus vite, en faisant bouillir les écorces dans l'eau.

Si c'est à la salicine que l'on doit ce résultat, on l'obtiendrait avec l'écorce de branches de toutes les espèces de saule. C'est à essayer, dit Pierre Joigneaux.

Faits divers.

LE PROCÈS BAUFFREMONT.

Une curiosité judiciaire : L'affaire Bauffremont, qui vient d'avoir pour la princesse une issue si heureuse et si méritée, a duré juste sept ans, du 1^{er} août 1867, jour de la signature de la séparation à l'amiable, au 1^{er} août 1874, jour du prononcé de l'arrêt de séparation.

La fille du prince de Chimay a eu pour conseils dans cette gigantesque lutte :

Comme avocat, M^e Allou ;
Comme avoués : M^{es} Denormandie, député de la Seine ; Deroulède, mort ; Bordeaux, son successeur.

Comme conseils des premiers jours : M^{es} Berryer et Nicolet.

Le colonel de Bauffremont a eu pour conseils :

Comme avocats : M^{es} Dufaure, Dupré-Lasalle, aujourd'hui conseiller, et Bétolaud ;

Comme avoués : M^{es} Lacomme et Lesage ;

Comme conseil extraordinaire : M^e Giandaz, avoué.

On a plaidé cette inénarrable affaire onze fois : neuf fois tant au tribunal qu'à la Cour, et deux fois à la Cassation. Sur quatre plaidoiries devant le tribunal, la princesse a gagné trois fois devant trois chambres différentes : 1^{re}, 2^e et 3^e. — Le prince de Bauffremont a gagné deux fois devant la 1^{re} chambre de la Cour. — Devant la Cassation, chaque partie a eu gain de cause une fois.

Total : 8 succès pour la Princesse devant 8 chambres ou cours différentes et 3 succès pour M. de Bauffremont.

Dix avocats généraux ou substitués ont porté la parole dans cette affaire depuis 6 ans :

1868 : Première instance, M. Manuel, favorable à la Princesse.

1870 : A la Cour, M. Benoît, favorable à la Princesse.

1871 : Première instance, M. Onfroy de Breville, favorable à la Princesse.

1872 : A la Cour, M. Aubépin, nommé depuis, sous le ministère Dufaure, président du tribunal civil de la Seine, 2 fois contraire à la Princesse.

1873 : Première instance, M. Manuel, favorable à la Princesse.

1873 : A la Cour, M^e Souef, favorable à la Princesse.

1874 : Première instance, M. Ribot s'en est remis à l'appréciation du tribunal.

1874 : A la Cour, M^e Chevrier, favorable à la Princesse.

A la Cassation, deux avocats généraux : l'un a conclu pour la Princesse, l'autre pour le Prince.

Au total : 7 magistrats sur 10 favorables à la Princesse, 2 seulement contre elle.

TOTAL GÉNÉRAL, sur 11 plaidoiries :

A l'avoir de M. de Bauffremont : 2 arrêts de la Cour, 4 de la Cour de cassation et ceux dont son avocat s'est bien gardé de parler, à savoir :

45 jours d'arrêt de rigueur infligés au lendemain du jugement, en mai dernier, par le général du Barail, ex-ministre de la guerre, au colonel du 7^e de hussards pour...

Mais ceci sort du judiciaire pour entrer dans le militaire :

Maintenant, quelques détails sur les deux époux :

La princesse de Bauffremont a aujourd'hui trente-cinq ans environ. C'est une femme supérieure dans toute la vérité du mot. Son énergie est proverbiale. D'une incomparable intelligence, elle a dirigé elle-même la lutte qu'elle avait entreprise contre son mari. C'est elle qui a poussé, inspiré, soufflé tous ceux qui se sont occupés de son procès, et qui, après une aussi âpre querelle, a su rester grande, noble et sympathique.

Elle a deux filles, l'une âgée de douze ans, l'autre de neuf. La plus grande partie de sa vie se passe au château de Menars, près de Blois, sur les bords de la Loire. Elle aime beaucoup les exercices violents, l'équitation, la chasse, etc.

La grande fortune dont elle aura sa part et qui n'est pas encore liquidée, se monte à 42 ou 45 millions, principalement en valeurs immobilières parmi lesquelles il faut citer l'hôtel si connu du quai Malaquais et les maisons qui font face à la Bourse, rue Vivienne. Cette fortune sera partagée entre la princesse de Bauffremont, le prince de Chimay, le prince de Caraman et les enfants de M^{me} de Poilly.

Le prince de Bauffremont, colonel au 7^e hussards, est actuellement en garnison à Bordeaux. Il a de 48 à 50 ans. Il est petit et sanguin. Son père, le duc, a été séparé de sa femme, née Leroux, dans des conditions identiques.

Le colonel du 7^e hussards a de 20 à 25,000 francs de rente en terres dans la Haute-Saône, non compris sa solde de colonel. (Figaro.)

La Compagnie du chemin de fer de l'Est va faire appliquer, sur les trains faisant le service entre Paris et Reims, le système de sonnerie d'appel pour les voyageurs, en usage depuis déjà quelque temps sur toutes les lignes du réseau Nord.

Ce système consiste dans une sonnerie électrique placée près du conducteur, et mise en communication avec toutes les voitures de première classe.

Un petit anneau, encastré dans un cadre de verre, est à la portée du voyageur ; s'il se présente un cas urgent, il n'y a qu'à briser cette frêle enveloppe, et quelques instants après le train s'arrête.

Bien plus, une plaquette peinte se détache en même temps du wagon, et indique à l'agent de la Compagnie, sans qu'il puisse se tromper, de quel compartiment est parti le signal.

Pour montrer qu'il n'est pas inutile d'insister sur les caractères génériques et de dresser le signalement du phylloxera, nous

rapporterons, dit le *Journal de Saône-et-Loire*, ce qui s'est passé la semaine dernière à quelques lieues de Mâcon, en Bresse, du côté de Bâgé-le-Châtel.

Un honorable négociant en vins, désireux sans doute d'acheter une récolte sur pied, se promenait dans les vignes, allant, venant et souvent se baissant pour mieux apprécier le nombre et la valeur des grappes.

Des vigneronns le considéraient, fort intrigués. — Qui cela peut-il être ? se disaient-ils entre eux. Enfin, l'un d'eux : — On parle beaucoup, dit-il, du Phylloxera qui est arrivé dans le pays et qui détruit à plaisir toutes les vendanges. Si c'était lui ! — C'est lui, bien sûr ! s'écrient nos paysans ; et les voilà qui s'avancent, menaçants, vers le paisible négociant.

Celui-ci s'explique, se débat. Peine perdue !... les bonnes gens ne veulent rien entendre... Bref, sans l'intervention de M. Sim..., de Grièges, qui passait par là, par hasard, et qui est bien connu à Mâcon, le nommé Phylloxera se voyait conduit à la prison de Bâgé, et ceux qui l'avaient arrêté réclamaient le prix de 300,000 francs promis à l'inventeur du meilleur procédé de destruction.

Un conscrit se présente dernièrement dans un régiment d'infanterie et demande à passer la révision, prétendant devoir être exempté pour un mal d'yeux chronique. Le médecin-major l'examine, et l'envoie à l'hôpital comme atteint d'une inflammation de la conjonctive ; d'autres s'adjoignent à leur confrère et ordonnent force purgatifs.

Au bout de trois semaines le conscrit dégouté des purgations quotidiennes, appelle le médecin et lui avoue que, devant prochainement se marier, il n'a pas voulu passer la révision dans sa commune, de crainte que sa fiancée ne vult plus de lui en apprenant qu'il avait... un œil de verre !

EXTRAIT

DE LA

Correspondance Financière :

Les valeurs qui offrent un placement solide et fixe sont très-recherchées, mais l'attention se porte plus volontiers aujourd'hui vers les obligations de chemins de fer et du Crédit Foncier.

C'est ainsi que nous trouvons toutes les obligations des grandes lignes en reprise sensible. Les lignes secondaires participent largement à cette amélioration, mais leurs cours sont encore relativement bas. Parmi les lignes qui intéressent plus particulièrement la région de l'Ouest, nous remarquons les obligations des *Charentes* à 262.50 et 265 fr., de la *Vendée* à 258.50, et des *Chemins Nantais* à 238.75 et 240 fr. Ces cours appellent une amélioration.

Dernières Nouvelles.

Les journaux belges publient la dépêche suivante de Londres, 6 août :

Le *Times* publie la dépêche suivante, datée de Paris, le 5 août :

« Détails affirmés authentiques sur les communications entre le prince de Hohenzoln et de M. le duc Decazes. Le 21 juillet il y eut une première entrevue personnelle, des explications ont été échangées ; elles étaient conciliantes.

« Le 26 juillet il y eut une deuxième entrevue d'un caractère officieux et confidentiel, mais non personnel. Le prince de Hohenzoln a déclaré que, sans avoir l'intention d'altérer les bonnes relations ni d'exciter les susceptibilités de la France, comme en 1870, l'Allemagne ne pouvait pas souffrir que les provinces occupées par les carlistes restassent le théâtre de la barbarie.

« Si la France ne voulait ou ne pouvait pas répondre à ce désir, l'Allemagne agirait diplomatiquement, se réservant le droit d'envoyer une flotte pour empêcher les carlistes de faire usage du littoral.

« L'Allemagne a évité soigneusement ce qui pourrait avoir un caractère impérial et agressif. »

Le *Nord*, organe officieux de la politique russe, se prononce énergiquement contre toute idée d'intervention quelconque en Espagne. Cette attitude du *Nord* a son importance et mérite d'être signalée.

Pour les articles non signés : P. GODST.

LIBRAIRIE HACHETTE, ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 78^e fascicule, PIT à PLU, est en vente.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgation et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pul-

monaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shortland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n^o 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalschière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalschière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalschière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. —

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Combes, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange ; et chez les pharmaciens et épiciers. Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 45 minutes du matin.
11 — " — du soir.
6 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — du soir.
8 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AOÛT 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72..	62 50	"	"	Soc. gén. de Crédit industriel et	680	2 50	"	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	491 25	"	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	91	"	"	com. 125 fr. p. j. nov.	975	"	"	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	547 50	7 50	"
4 % jouissance 22 septembre.	75 50	"	"	Crédit Mobilier	546 95	"	"	Société autrichienne. j. janv. . .	795	"	"
5 % Emprunt 1871	"	"	"	Crédit foncier d'Autriche . . .	325	"	10	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	98 10	"	"	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	325	"	"	Orléans	297	"	"
Dép. de la Seine, emprunt 1857	219	"	"	Est, jouissance nov.	525	"	"	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	292 50	"	"
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	"	"	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	910	25	6 25	Est	388 50	"	"
— 1865, 4 %	468 75	"	"	Midi, jouissance juillet.	625	"	3 75	Nord	300	"	"
— 1869, 3 % t. payé.	302	"	"	Nord, jouissance juillet.	1077 50	7 50	"	Ouest	289	"	"
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	275	"	"	Orléans, jouissance octobre. . . .	862 50	"	12 50	Midi	290	"	"
Banque de France, j. juillet. . .	3890	"	"	Ouest, jouissance juillet. 65. . .	565	"	5	Deux-Charentes.	262 50	"	"
Comptoir d'escompte, j. août. . .	547 50	"	"	Vendée, 250 fr. p. j. j. juillet. .	905	"	"	Vendée	257	"	"
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	465	"	"	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	767 50	"	2 50	Canal de Suez.	485	"	"
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	"	"	Société Immobilière, j. janv. . . .	32	"	50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880	"	"	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	251 25	2 50	"				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — " (s'arrête à Angers).
9 — 01 — " omnibus.
1 — 33 — " soir.
4 — 12 — " omnibus.
7 — 27 — " express omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — " omnibus.
9 — 50 — " express.
12 — 38 — " soir, omnibus.
4 — 44 — " omnibus.
10 — 28 — " express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Tours à 10 h. 45.

Etude de M^{re} ALBERT, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^{re} LABICHE.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Dufour, huissier à Saumur, de Boutin, huissier à Libourne, et de Buffard, huissier à Vihiers, en date des premiers et trois août mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés, et à la requête de M. Joseph Besnard, propriétaire et négociant à Vihiers, agissant au nom et en qualité de maire de ladite commune, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^{re} Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur :

Notification a été faite : 1^o A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur ; 2^o A M^{me} Françoise Maguis, épouse sans profession du sieur René Humeau, tisserand, avec lequel elle demeure à Vihiers ; 3^o A M^{me} Jeanne Guay, épouse sans profession de François Belard, journalier à Nueil, avec lequel elle demeure ; 4^o A M^{me} Françoise Oger, épouse sans profession du sieur Jean Belard, propriétaire, avec lequel elle demeure à Basvilleneuve, commune de Nueil ; 5^o A M^{me} Françoise Léger, épouse sans profession du sieur Louis Belard, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Clotérie, commune de Nueil ; 6^o A M^{me} Emilie Kaire, veuve sans profession du sieur Léon-René Bous-sion, sabotier à Libourne ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent soixante-quatre, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte, en date du dix-neuf mai dernier, aussi enregistré, contenant vente à la commune de Vihiers, par : 1^o M. René Humeau, tisserand à Vihiers, et dame Françoise Maguis, son épouse, demeurant avec lui audit lieu de Vihiers ; 2^o M. Louis Morin, secrétaire de la mairie de Vihiers, agissant au nom et comme mandataire spécial de : 1^o M. François Belard, journalier, et de dame Jeanne Guay, son épouse, demeurant ensemble à Nueil-sous-Passavant ; 2^o M^{me} Louise Belard, veuve du sieur Jean Nadeau, cette dame sans profession, demeurant aussi à Nueil-sous-Passavant ; 3^o M. Jean Belard, propriétaire, et dame Françoise Oger, son épouse, demeurant ensemble à Basvilleneuve, commune de Nueil ; 4^o M. Louis Belard, propriétaire, et dame Françoise Léger, son épouse, demeurant ensemble à la Clotérie, commune de Nueil ; d'une maison, composée de divers bâtiments, cour et jardin, situés à Vihiers, portés au

cadastre sous les numéros 158 et 159, section B, 4, et des droits et de la portion dans une petite maison portée au plan cadastral sous le numéro 156, section B, également sise à Vihiers, et dont le surplus appartient à M^{me} Besnier et sa fille ; le tout moyennant la somme principale de cinq mille quatre cents francs ;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de ladite notification, et au profit de qui de droit, telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains de ladite commune de Vihiers, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions n'étant pas connus de M. le Maire de la commune de Vihiers, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des 1^{er} juin 1807 et 8 mai 1812.

A ce qu'ils n'en ignorent : Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

(567) L. ALBERT.

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
UNE MAISON

Située à gauche à l'entrée du Pont-Fouchard.

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher.

S'adresser à M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit : Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin ; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
HUIT MAISONS

Situées à Saumur, Ci-après désignées :

1^o Une maison, place de la Bilange, n^o 12, occupée par M. Pic ;

2^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 43, occupée par M^{me} Lardeux ;

3^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 41, occupée par M. Muray ;

4^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 39, occupée par M. Rayneau ;

5^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 37, occupée par M^{me} Besnard ;

6^o Une maison, rue Cendrière, n^o 4, occupée par M. Vaucel ;

7^o Une maison, rue Cendrière, n^o 6 ;

8^o Une maison, rue Cendrière, n^o 3, occupée par M. Aubouin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} MÉHOUS, (369)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Saulais, n^o 10.

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un salon et une cuisine ; au premier étage, de deux chambres à coucher avec cabinets, grenier au-dessus ; jardin dans lequel se trouvent un bassin et une pompe.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} MÉHOUS, notaire. (357)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à gauche à l'entrée du Pont-Fouchard.

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher.

S'adresser à M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit : Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin ; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à gauche à l'entrée du Pont-Fouchard.

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher.

S'adresser à M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit : Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin ; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à gauche à l'entrée du Pont-Fouchard.

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher.

S'adresser à M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit : Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin ; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à gauche à l'entrée du Pont-Fouchard.

Actuellement occupée par M. Berger-Girault, aubergiste et boucher.

S'adresser à M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 38.

Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit : Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin ; bâtiments dans ladite cour.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^{re} MÉHOUS, notaire. (368)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
HUIT MAISONS

Situées à Saumur, Ci-après désignées :

1^o Une maison, place de la Bilange, n^o 12, occupée par M. Pic ;

2^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 43, occupée par M^{me} Lardeux ;

3^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 41, occupée par M. Muray ;

4^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 39, occupée par M. Rayneau ;

5^o Une maison, rue Saint-Jean, n^o 37, occupée par M^{me} Besnard ;

6^o Une maison, rue Cendrière, n^o 4, occupée par M. Vaucel ;

7^o Une maison, rue Cendrière, n^o 6 ;

8^o Une maison, rue Cendrière, n^o 3, occupée par M. Aubouin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} MÉHOUS, (369)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Saulais, n^o 10.

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un salon et une cuisine ; au premier étage, de deux chambres à coucher avec cabinets, grenier au-dessus ; jardin dans lequel se trouvent un bassin et une pompe.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} MÉHOUS, notaire. (357)

Etude de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Saulais, n^o 10.

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un salon et une cuisine ; au premier étage, de deux chambres à coucher avec cabinets, grenier au-dessus ; jardin dans lequel se trouvent un bassin et une pompe.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{re} MÉHOUS, notaire. (357)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
PROPRE AU COMMERCE

A Saumur, rue d'Orléans, n^o 57 et 59,

Anciennement occupée par M. Milon, libraire.

Entrée en jouissance de suite. Facilités de paiement.

S'adresser à M^{re} CLOUARD, notaire.

A VENDRE
UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUPEIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (311)

A VENDRE
Au Champ-de-Foire,
UN JARDIN FRUITIER
Entouré de murs,

Avec pavillon, remise, écurie, pompe et bassin. — Contenance : 6 ares.

S'adresser à François PERCHER, à Saumur. (352)

A VENDRE
Chez M. CARTIER, négociant en vins à Tours :

1 foudre de 110 hectolitres et sa pompe.

1 foudre de 22 hectolitres, 25 " 20 d^e.

1 " 16 d^e.

Et un appareil à distiller ; Le tout en parfait état.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOURDON, chez M. Ackerman-Laurance, à Saint-Florent. (348)

A AFFERMER
Pour la St-Jean prochaine,
ANCIENNE MAISON LELIÈVRE
A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (171)

Commune de Bagueux.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Bagueux, Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire réglant les diverses formalités à remplir pour régulariser l'enquête ouverte par suite de la construction d'une digue de défense contre les inondations de la Loire et du Thouet, dans la traversée de la route nationale n^o 138 ;

Vu l'article 9 dudit arrêté : A l'honneur d'informer MM. les propriétaires intéressés, dont les immeubles sont compris dans la zone de cette digue, sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de Bagueux : Que le procès-verbal de réparations, plans et pièces à l'appui, sont déposés à la Mairie de Bagueux et seront tenus à leur disposition, à dater du 26 juillet 1874 jusqu'au 26 août prochain.

En Mairie de Bagueux, le 25 juillet 1874.

Le Maire,
EZÉCHIEL DEMAREST. (351)

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

CHARPIGNON se charge de servir dans les repas et noces, à la ville et à la campagne ; de frotter et entretenir les parquets.

S'adresser à l'angle des rues du Temple et Pavée, n^o 2, à Saumur.

Engrais **PHILLOXERA** brev. s. g. d. g. contre le PHILLOXERA Mèd. d'or. Cet engrais a l'avantage de fumer mieux que n'importe quelle fumure et de préserver la vigne des atteintes de l'insecte. Succès garanti. 28 fr. les 100 kilos à Paris.

GUANO EUROPÉEN pour blés, orges, avoines. Envoi de prospectus sur demande.

S'adresser à M. P. E. LAMY, chimiste, 11, boulevard Sébastopol, Paris. (352)

ON DEMANDE des représentants, appointements et remises. Ecrire avec timbre pour réponse.

BAINS DE MER
DES
SABLES-D'OLONNE
Trajet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

Saumur, imprimerie P. GODET.